II

INTERFÉRENCE DU TEMPS ET DE L'ASPECT CHEZ PLAUTE ET CHEZ TÉRENCE

PAR PIERRE MEILE
Élève de l'École normale supérieure

Cette note a été suggérée par les articles de M. van der Heyde sur l'aspect verbal latin, parus dans la *Revue des Études latines* en 1932, 1933, 1934. Les faits utilisés ne sont pas entièrement nouveaux[1]. Le mot même d'interférence a été employé par M. G. Guillaume et par M. Meillet, et l'idée qu'il exprime a été soutenue depuis longtemps ; M. Meillet l'a formulée ainsi : « Tout temps ne se prête pas également à l'un et à l'autre aspects » (*Le slave commun*[2], § 309).

I

Rappelons, en dehors de toute controverse, ce qu'on peut entendre par l'aspect verbal en latin. La notion d'aspect se dégage de contrastes comme celui de *commonēre/monēre* ou encore *concastīgāre/castīgāre ;* soit, par exemple, ces vers de Plaute :

Tri. 23 et suiv. : *Amicum castigare ob meritam noxiam*
inmoenest facinus...
... nam ego amicum hodie meum
concastigabo pro commerita noxia.

Des couples de ce genre sont nombreux en latin ; le préverbe *con-* est apte entre tous à rendre les verbes perfectifs et, comme il fournit les exemples les plus typiques, c'est aux verbes comportant *con-* que nous bornons ici notre étude.

L'opposition ainsi définie existe en latin, de quelque nom qu'on la baptise. Il a plu à M. van der Heyde de distinguer l'effort et le

1. Rendons ici un juste hommage à M. Barbelenet, subtil interprète de Térence : D. Barbelenet, *De l'aspect verbal en latin ancien et particulièrement dans Térence.* Thèse, Paris, 1913. Voir aussi son article des *Mélanges Meillet* (Paris, 1902), p. 1 et suiv.

résultat ; à d'autres d'opposer le moment et la durée, ou encore l'achèvement et le non-achèvement. Pour fixer les idées, adoptons les termes de perfectif et imperfectif. L'essentiel est qu'il y a une opposition, un dualisme. Comment cette opposition se présente en latin, quelle est son importance, ses conséquences, tel est le problème.

D'abord, on ne peut pas appeler perfectifs tous les verbes où se trouve le préfixe *con-*. Il faut tenir compte et de la formation des verbes et de l'histoire des verbes particuliers. La formation en premier lieu est à analyser. Ainsi, on éliminera sans hésiter les dérivés de composés : *conciliāre* semble dérivé de *concilium ; commūnicāre* semble dérivé de *commūnis*. *Con-*, dans ces cas-là, ne joue pas le rôle d'un préverbe. D'autre part, certains suffixes modifient l'aspect du verbe. Ainsi, *-tāre* est itératif-duratif : *cōgitāre* est un verbe duratif. Est également imperfectif le suffixe *-ēre : continēre, confulgēre* expriment plutôt des états. Il y a peut-être d'autres suffixes analogues ; ce jeu du suffixe imperfectif est bien connu en slave. Par ailleurs, tout mot a son histoire. Les mots d'origine technique se figent dans tel ou tel emploi : soit *consīderāre, contemplāre* (et *contemplārī*). K. H. Meyer[1] a bien marqué que les langues techniques exercent une influence perturbatrice sur l'aspect. Enfin, quand on ne peut pas suivre l'histoire d'un verbe ou sa formation, son aspect est indécis ; le mot n'entre pas dans un couple ; il est hors série. En principe, un verbe de ce genre est non perfectif.

Ces réserves faites, il est clair que l'opposition verbe simple/verbe pourvu de *con-* a une certaine importance dans le *vocabulaire* latin : tout le monde le reconnaît. Mais exerce-t-elle une influence sur la *grammaire*? Le fait est discuté, nié même par M. van der Heyde. Or, c'est là ce qu'on appelle le problème de l'interférence.

II

M. van der Heyde semble penser (*Rev. Ét. lat.*, 1934, p. 151) que l'imparfait de l'indicatif des verbes perfectifs est d'un emploi courant. Et pourtant, il le sait, Meyer avait dit, dans sa dissertation (p. 12-13 et 15), que les perfectifs latins s'emploient rarement à

1. K. H. Meyer, *Perfektive, imperfektive und perfektische Aktionsart im Lateinischen*, Berichte üb. d. Verh. d. Sächs. G. d. W. zu Leipzig, phil.-hist. Klasse, 69 (1917), Heft 6, in-8°, 74 pp. — Voir p. 22, 63 ; et ce qu'en dit J. B. Hofmann, *Indog. Forsch., Anzeiger*, XL (1922), p. 27.

l'imparfait. M. Meillet, depuis longtemps, avait aperçu cette vérité. M. J. B. Hofmann (Schmalz-Hofmann, *Lateinische Gramm.*, § 143 d, p. 551) penchait pour cette opinion, mais sans pouvoir la fonder sur des relevés systématiques. Pour mettre la chose au net, une vérification au moins partielle était nécessaire. Or, nous pouvons aujourd'hui nous renseigner rapidement sur l'usage de Plaute et de Térence, grâce à l'admirable lexique de Lodge[1] pour Plaute et au petit index de Jenkins[2] paru en 1932 pour Térence. Il était bon d'étendre l'enquête à toutes les formes verbales qui semblent plus particulièrement duratives : imparfait de l'indicatif et du subjonctif, participe présent, gérondif.

Le signe de l'interférence, c'est que les perfectifs soient exclus de ces catégories imperfectives. Or, en fait, ils en sont exclus.

Quand on a dressé un tableau de tous les verbes comportant *con-* et employés à des formes imperfectives, on voit que ce tableau comprend surtout des verbes qui, soit dans leur emploi, soit par leur suffixe, se dénoncent comme imperfectifs :

1° Suffixe *-tāre :*

And. 110 *cōgitābam ; Epi.* 386 *cōgitārent ; Mil.* 201 *cōgitans ; Sti.* 55 *cōgitandō ; And.* 182 *cōgitandī ; Phor.* 240 *cōgitandum ;*
Phor. 505 *conflictārēs.*

2° Suffixe *-ēre :*

Phor. 364 *continēbat ; Most.* 31 *continens ; Asi.* 857 *continentem ; Eun.* 227 *continens ;*
Aul. 629 *comparēbās ; Vid.* 105 (*ex Non.*) *comparēbat ;*
Amph. 1067 et *Amph.* 1096 *confulgēbant ;*
Tri. 1019 *cohibērent.*

3° Autres formations :

Phor. 52 *cōnābar.* — *Cōnor* paraît être un composé de *uēnor.*
Heau. 397 *comparārem ; Asi.* 250 *comparandō ;*
Aul. 523 *compellārem.* — Plusieurs étymologies ont été proposées ; la plus vraisemblable est celle qui rapproche *-pellāre* (cf. *interpellāre*) et *pellere.*
Mer. 246 *commendārem ;*
Phor. 573 *commorābāre ;*
Poen. 1179 *complēbat ; Mil.* 855 *complēbātur ; Amph.* 251 *complēbantur ;*

1. G. Lodge, *Lexicon Plautinum*, 2 vol. in-4°, Leipzig, 1901-1933.
2. E. B. Jenkins, *Index uerborum Terentianus*, Chapel Hill, 1932.

Poen. 1378 *cognōsceret*, *Eun.* 847 id. ; *Rud.* 1145 *cognōscendum ; Heau.* 218 *cognōscendī ; Eun.* 893 *cognōscendō ;*
Hec. 129 *commiserēsceret.*

4° Verbes de formation obscure ou d'emploi particulier. Ces verbes seraient à discuter un par un ; mais, sans nous attarder ici à cet examen, considérons-les comme non perfectifs :

Cap. 719 *consulerem*, *Phor.* 734 id. ; *Asi.* 938 *consulerēs*, *Phor.* 468 id. ; *Poen.* 926 *consulendum ; Phor.* 174 *consulendī.*
Mer. 900 (ou *922) *concrēderem ; Asi.* 80 *concrēderet*, *Tri.* 957 id. ;
Per. 285 *confīdens*, etc. ; *And.* 855 *confīdens ;* nombreux exemples.
Heau. 86 *consolandō ;*
Mil. 801 *conciliārem ; Per.* 539 *conciliandī ;*
Aul. 12 *commonstrāret ; Poen.* 602 *commonstrārēmus.*

Toutes ces formes appartiennent à des verbes qui, pour une raison ou pour une autre, ont une valeur imperfective : ce qui est probant surtout, c'est qu'on retrouve les mêmes verbes chez Plaute et chez Térence, et les mêmes verbes dans des catégories différentes : par exemple, *conciliārem* et *conciliandī*, *continens* chez Plaute et *continēbat* chez Térence.

III

Cependant, il reste dans notre relevé un petit nombre de verbes qui, selon toute vraisemblance, sont perfectifs :

1° Imparfait de l'indicatif. — La présence de *conuenīre* est ici remarquable : *Pseu.* 1181 *conueniēbat ; Hec.* 178 *conuenībat.* De même, Plaute et Térence ont des exemples du gérondif au génitif : *conueniundī*, *Cap.* 748, *Mer.* 850, *Mil.* 1010, *Phor.* 828. Ce *conueniēbat* est le seul exemple d'un perfectif en *con-* employé à l'indicatif imparfait chez Plaute. En effet, *Sti.* 628 *conficiēbam* est dans un vers condamnable. Chez Térence, on a, en outre, *And.* 90 *comperībam ; Eun.* 310 *congerēbam.* On accordera une mention toute spéciale à *And.* 109 *conlacrumābat* « il avait des accès de larmes » : expression pittoresque qui dépeint une série de procès perfectifs se succédant à intervalles. Térence a réussi là un bel effet stylistique. Donc, au total, quatre imparfaits, sauf omission des lexiques ou de moi-même.

2° Aux autres formes, on compte à peu près une douzaine d'exceptions. Deux participes : *Per.* 253 *commodantī*, *Hec.* 224 *concē-*

dens. Plusieurs gérondifs : *Rud.* 765 *conflandī*, *Hec.* 45 *condecorandī*, sans parler de *conueniundī ;* cf. *supra.* Enfin, nous donnerons plus bas quatre imparfaits du subjonctif pour Plaute et quatre pour Térence, appartenant à huit verbes différents entre eux et nouveaux dans notre tableau. Cela montre, en tout état de cause, qu'il ne faut pas exagérer la rigueur du système ; et le nombre de ces exceptions ne pourrait que s'accroître si l'on étudiait les écrivains postérieurs.

Le cas de l'imparfait du subjonctif est intéressant. A quoi bon, dira-t-on, mettre en question cette forme qui, amenée le plus souvent par la concordance des temps, ne semble exprimer par elle-même aucun aspect? Mais, ici, laissons parler les faits. Chez Plaute et chez Térence, l'imparfait du subjonctif est courant dans les verbes d'aspect imperfectif ou d'aspect douteux : pour s'en convaincre, il suffira déjà de parcourir la liste des pages précédentes ; mais, pour les verbes pourvus de *con-* et perfectifs, il est exceptionnel et pour ainsi dire inexistant. En effet, une brève analyse permet de réduire encore le chiffre de huit exceptions donné plus haut.

Chez Térence, *Phor.* 38 *conficerem* et *Heau.* 895 *conficerentur* sont précédés de *ut*, avec concordance des temps :

Phor. 36-38 : *heri ad me uenit : erat ei de ratiuncula*
iam pridem aput me relicuom pauxillulum
nummorum : id ut conficerem. Confeci : adfero.
Heau. 895 : *Magis unum etiam instare, ut hodie conficerentur nuptiae.*

Il est remarquable que Umpfenbach, à tort, corrige *conficerentur* en *conficiantur.*

Nous avons une relative au subjonctif :

Hec. 212 : *Qui illum decrerunt dignum, suos cui liberos committerent.*

Enfin, *conicerem* est employé curieusement à côté d'un plus-que-parfait, avec une valeur d'irréel :

Phor. 188-190 : *nam absque eo esset*
recte ego mihi uidissem et senis essem ultus iracundiam :
aliquid conuasassem, atque hinc me protinam conicerem in pedes.

« n'était lui... j'aurais fait ma pelote et joué des jambes en vitesse ».

Chez Plaute, il n'y a qu'un exemple net de verbe perfectif à l'im-

parfait du subjonctif, c'est *comessēs ;* il se trouve dans une proposition exclamative : *Men.* 611 *At tu ni clam me comesses prandium* ! Dans les phrases de ce type, exprimant un souhait « rétrospectif », c'est l'usage d'employer l'imparfait du subjonctif avec le sens d'un irréel passé. Il est incontestable, par ailleurs, que *comedere* est perfectif : jusque dans Vulg., *Gen.* 18, 9, il s'applique, exactement comme ici, à une action achevée. En revanche, *Mer.* 544 *corrumperem* n'est pas nettement perfectif : *corrumpere* avait à l'origine un sens concret, mais, chez Plaute, il a souvent déjà le sens figuré de « corrompre moralement ». Dès lors, le lien entre le simple et le composé n'est plus aperçu, condition suffisante pour que la distinction d'aspect s'efface.

La rareté de ces formes est telle que nous devons examiner scrupuleusement les textes. Ainsi, reportons-nous au vers 76 du *Miles*, qui contient les deux derniers exemples : *cōgerem* et *conscrīberem*. Ce texte, d'après les manuscrits palatins, est le suivant :

Mil. 75-76 : *Nam rex Seleucus me opere orauit maxumo*
ut sibi latrones cogerem et conscriberem.

Mais nous avons un *testimonium :* Servius (*ad Aen.* 12, 7) fait la citation suivante : *Rex me Seleucus misit ad conducendos latrones.* On observera que, parlant de mercenaires, *condūcere* est plus propre que *conscrībere*, et c'est *condūcere* que Plaute emploie plus loin dans la même pièce et à propos du même fait : *Mil.* 949 ... *latrones quos conduxi*... Dans le palimpseste ambrosien, les deux feuillets qui contenaient les vers 74 à 146 sont perdus. Cependant, Studemund, sans s'expliquer davantage, écrit dans sa note : « non I, 1, 75 » (*Apographon*, ad. uers. cit.). De tout cela, rien de définitif à conclure, mais la question est posée aux éditeurs de Plaute[1].

Nous ne commenterons pas ici cette répartition de l'imparfait du subjonctif. Mais on voit dès maintenant combien était attendue, combien est significative la répartition du participe présent. M. Marouzeau a remarqué[2] que le participe présent était rare chez Plaute et chez Térence ; et il a aussi été frappé par le fait que non seu-

1. Ce *conscrīberem* a également embarrassé I. H. van Meurs étudiant des questions de vocabulaire (*Mnemosyne*, LV, p. 380). Pour des raisons qui lui sont propres, il déclare qu'on ne peut faire état de ce passage : *huic loco nulla inest uis probationis* (*loc. cit.*, p. 380).

2. J. Marouzeau, *L'emploi du participe présent latin à l'époque républicaine.* Thèse, Paris, 1910, voir p. 1. — Sur l'*aspect* du part. présent, voir p. 6 et 74-75.

lement **complectens* est totalement absent, mais que, là même où on l'attendrait, le poète tourne par *complexus* (*op. cit.*, p. 75). Ainsi, *Mil.* 533-534 : ... *uidi et illam et hospitem* | *complexam atque osculantem.* M. Marouzeau mentionne également *Asi.* 878-879 : *Possis, si forte accubantem tuum uirum conspexeris* | *cum corona amplexum amicam, si uideas cognoscere?* L'adjectif verbal en *-tus* est la forme favorite des perfectifs : *complexam, amplexum*[1]. Et, à côté, nous avons les participes de verbes à suffixe *-ā-*[2] : *osculantem, accubantem. Accubāre* est un verbe d'état qui s'oppose à *accumbere :* de ces deux verbes, *accubāre* est le seul qui soit employé à l'imparfait de l'indicatif et au participe présent : *Eun.* 728 *accubābam ; Asi.* 878 *accubantem ;* tandis que **accumbens, *accumbēbam* sont inconnus à Plaute et Térence.

Cet exposé volontairement schématique laisse de côté plus d'une difficulté ; mais les faits présentés suffisent peut-être pour mettre en doute les affirmations de M. van der Heyde. En effet, peu importe sa discussion — d'ailleurs instructive et brillante — sur le *mot* aspect et sur le *mot* perfectif. Il suffit que l'opposition, le couple défini plus haut impliquent non une nuance accessoire, mais une véritable loi de la langue. Et cette loi ne se dégage pas ici d'une série de discussions délicates sur tel et tel sens ; elle s'impose en quelque sorte brutalement par le seul examen des formes — et il faut songer que l'enquête porte sur tout Plaute et tout Térence.

Mais alors il s'agit bien de l'aspect tel qu'on l'a reconnu dans d'autres langues. Et cet aspect ne se définit point par des notions telles que le résultat ou l'effort. Il repose sur une idée abstraite qui est en relation étroite avec l'idée même de temps. Dès lors, les objections faites successivement à MM. Meillet, Barbelenet, Meyer paraissent sans fondement.

Pierre MEILE.

1. Sur l'aspect de l'adjectif verbal en *-to-*, voir notamment A. Meillet, dans *Festschr. Kretschmer*, p. 141.

2. Cf. A. Meillet, *Mém. Soc. ling.*, IX, p. 55 à 57, XIII, p. 373 ; et Stolz-Leumann, *Lateinische Gramm.*, § 225 c, p. 317.